



COMMISSION NATIONALE
HUMANISME JEUNESSE et FRANCOPHONIE

RELATIONS, RENCONTRES INTERNATIONALES ET
FRANCOPHONIE

RAMEAU D'OR LIONS 2025 - 2026

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Préambule

Le Conseil des Gouverneurs du District Multiple 103 France encourage les Clubs Lions à conduire des actions tournées vers l'International, dans les domaines Humaniste, Culturel, Francophone voire Humanitaire.

Pour concrétiser cette volonté, le Conseil des Gouverneurs 2025-2026 renouvelle le concours du Rameau d'Or des Relations et Rencontres Internationales et de la Francophonie.

Sur proposition de la commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie ce concours récompense le Club ayant accompli, au cours des trois dernières années, une action phare, pérenne et remarquable sur le plan international, relevant de l'un des domaines mentionnés au premier paragraphe.

Les réalisations de l'année en cours ne seront pas prises en compte.

Article 2 – Calendrier

Le Délégué de district et le Chargé de mission R.R.I. Francophonie, organiseront un système d'appel à candidature pour le Rameau d'Or 2025-2026

Ils mettront en place un jury qui désignera le lauréat qui deviendra le compétiteur au Rameau d'Or National.

Le dossier complet devra être envoyé **par courrier électronique** au Président de la commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie, sous la responsabilité du Délégué de chaque District, au plus tard **le 2 mai 2026**.

Article 3 – Dossier de présentation de l'action

Le dossier constitué par le Club comportera :

- Une **présentation de l'action**, maximum de dix pages (photos et annexes incluses maximum de 20 photos) relatant :
 - la nature, l'origine du choix du bénéficiaire,
 - la méthode de montage,
 - l'organisation, les concours extérieurs obtenus et les résultats chiffrés
- Une **présentation de l'activité internationale** du Club. Le questionnaire joint en annexe du présent règlement devra être complètement renseigné.
- Une feuille de synthèse

Article 4 – Jury

Le jury de cinq membres, comprendra :

- quatre Délégués de District à la Commission Nationale Humanisme, Jeunesse et Francophonie ou des Chargés de mission aux Relations Rencontres Internationales et Francophonie, auxquels ils auront délégué leur pouvoir et le Président en exercice de ladite commission.

Les décisions du Jury seront sans appel. Il ne pourra y avoir d'ex-æquo.

Article 5 – Sélection du lauréat

Le Jury se concertera, pour désigner le finaliste, afin de pouvoir avertir le Gouverneur du District et le Président du Club concerné et les inviter, lors de la Convention Nationale Lions de Poitiers, le :

- samedi 23 mai 2026, à mettre en valeur leur action pendant 5 minutes lors de l'Assemblée Générale des Lions de France.

Article 6 – Critères de choix

L'action elle-même à partir des résultats reconnus :

- service rendu, efficacité,
- importance, qualité d'organisation, - durée, pérennité.

La mobilisation autour de l'action à partir des engagements vérifiés :

- implication des membres du Club (en nombre),
- coopération avec des Clubs Lions (français ou étrangers),
- origines des ressources créées à cet effet, - référent Lions dans le pays de l'action.
- référent LIONS au niveau de l'action

Le Club lauréat ne pourra pas présenter de dossier pendant les trois années Lions suivantes

Article 7 – Récompense du Prix du « Rameau d'Or » 2025-2026.

- Le Club lauréat recevra un prix de 1.000 € destiné à renforcer ou à poursuivre l'action internationale en cours

Article 8 – Diffusion des résultats

Les résultats apparaitront dans le procès-verbal de la réunion de la commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie pour être publiés dans la Revue Nationale LION – édition française.

Article 9 – Prise en charge du lauréat qui représente son Club

Le district d'origine prendra en charge les frais de déplacement à la Convention nationale



A Paris le 1^{er} Juillet 2025

GOVERNEURE

Commission Nationale
Humanisme 2025/2026

Josiane DONVAL
District OUEST

GOVERNEUR

Commission Nationale
Jeunesse et Francophonie
2025/2026

**Jean-Christophe
CHAUVIERE**
District Sud

PRESIDENTE

Commission Nationale
Humanisme Jeunesse et
Francophonie 2025/2026

Eliane MARTIN
District OUEST

QUESTIONNAIRE ANNEXE

À remplir en LETTRES CAPITALES Obligatoire au Dossier

Appréciation de l'engagement international

Club :

Président 2025-2026 :

Effectif du Club au 30 juin 2025 :

PROFIL INTERNATIONAL DE VOTRE CLUB

❖ Ses JUMELAGES

Votre Club est-il jumelé ? Si oui, nom du Club jumeau ?

Date de charte de Jumelage ?

Années des Rencontres réalisées ?

Échanges de jeunes réalisés ?

Actions sociales (et/ou) culturelles en coopération ? Avec quels Pays RELATIONS

PRIVILÉGIÉES PÉRENNES.....

Avez-vous établi des relations suivies avec un Club Lions d'un autre pays ?

Oui - Non

Nom du Club :

Pays :

Depuis quand :

❖ SES RELATIONS INTERNATIONALES INFORMELLES

Quels Clubs avez-vous visités dans le cadre des Relations Internationales ?

À quelle occasion ?

Avez-vous accueilli des amis Lions étrangers en visite

À quelle occasion ?

Avez-vous aidé à l'hébergement de jeunes étrangers ?

À quelle occasion ?

Avez-vous réalisé des échanges de jeunes avec des pays étrangers francophones ?

Oui

Non

Quand, à quelle occasion.....

Apportez-vous votre aide à l'organisation des centres de jeunes, ou des centres francophones de votre District ?

Des membres de votre Club ont-ils participé à des manifestations internationales ?

Forums Européens : Oui Non
Lesquels :

Conventions Internationales : Oui Lesquelles Non

Lions de la Méditerranée : Oui Lesquels : Non

Autres manifestations internationales Lions (Congrès et Conventions nationales Lions d'autres pays)

Autres actions internationales réalisées en complément de l'action support du dossier de candidature (dates, objets et montants engagés, ainsi que nombre des membres participants) :

Je soussigné,.....

Président du Lions Club de :.....

Atteste la réalité des réponses données

Ce document doit accompagner le dossier et doit être adressé **au plus tard le 2 mai 2026** par courrier électronique, à la Présidente de la Commission nationale Humanisme, Jeunesse et Francophonie sous la responsabilité du Délégué de son district.